

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick Farcy, Maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Présents :

Patrick Farcy, René-Jean Cullier de Labadie, Stéphane Rabany, Dominique Caron, Didier Fabre, Catherine Ardriot, Nicolas Ducellier, Beatriz Laporte Garcia, Matthieu Pierron, Marie-Annick Perello, Pierre Lentier, Yannick Skoez, Frédérique Strazel, Ana Gomes, Bernard Vergnaud, Christelle Bourdais, Priscilla Fernando, Daniel Cascarino, Virginie Coppin, Robert Habiak, Sébastien Mons, Annie Brossard, Lasaâd Dammak, Carolina Tavares, Vincent Hiron, Marline Gasse

Délibération N° 2023-047

Absents excusés :

Anne-Marie Martins donne pouvoir à Didier Fabre
Estelle Komaniecki donne pouvoir à Virginie Coppin
Aurélié Gauthier donne pouvoir à René-Jean Cullier de Labadie
Chakia Volkart donne pouvoir à Stéphane Rabany
Hervé Manfrini donne pouvoir à Dominique Caron

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Absents non représentés :

Pedro Gracia, Lydie Messad

Secrétaire de séance :

René-Jean Cullier de Labadie

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 23 novembre 2020 ;

Vu sa délibération n°2020-008 du 6 juin 2020 portant constitution des commissions municipales permanentes ;

Vu ses délibérations n°2020-032 du 6 juillet 2020, n°2021-004 du 25 janvier 2021 et n°2022-001 du 7 février 2022 portant modification de la composition de ces commissions ;

Considérant des changements intervenus dans les délégations des élus de la majorité ;

Considérant la volonté d'intégrer l'ensemble des élus aux commissions municipales et d'étendre les thématiques traitées par ces dernières ;

Considérant que le maire est président de droit de chaque commission municipale ;

Considérant que ces commissions doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1 : Annule et remplace la délibération n°2022-001 en date du 7 février 2022.

Article 2 : Définit les commissions municipales permanentes comme suit :

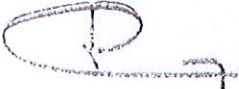
- Commission « Finances - Commande publique - Administration générale - Ressources humaines - Numérique »
- Commission « Cadre de vie »
- Commission « Culture - Jumelage - Tourisme »
- Commission « Éducation - Enfance - Petite enfance - Jeunesse »
- Commission « Sports »


Article 3 : Procède à la désignation des membres de ces commissions tel que suit :

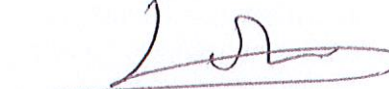
<p>Commission « Finances - Commande publique - Administration générale - Ressources humaines - Numérique »</p>	<p>Matthieu Pierron Stéphane Rabany Dominique Caron Anne-Marie Martins Didier Fabre Annie Brossard Lasaad Dammak (suppléant Pedro Gracia) Vincent Hiron (suppléante Marline Gasse)</p>
<p>Commission « Cadre de vie » (urbanisme, travaux, développement économique, environnement, transition écologique, sécurité)</p>	<p>Bernard Vergnaud Catherine Ardriot Dominique Caron Yannick Skoez Nicolas Ducellier Aurélie Gauthier Ana Gomes Lasaad Dammak (suppléant Pedro Gracia) Vincent Hiron (suppléante Marline Gasse)</p>
<p>Commission « Culture - Jumelage - Tourisme »</p>	<p>Frédérique Strazel Stéphane Rabany Marie-Annick Persello Christelle Bourdais Sébastien Mons Pierre Lentier Carolina Tavares (suppléant Lasaad Dammak) Marline Gasse (suppléant Vincent Hiron) Lydie Messad</p>
<p>Commission « Éducation - Enfance - Petite enfance - Jeunesse »</p>	<p>Anne-Marie Martins Sébastien Mons Priscilla Fernando Frédérique Strazel Beatriz Garcia-Laporte Marie-Annick Persello Estelle Komaniecki Carolina Tavares (suppléant Lasaad Dammak) Marline Gasse (suppléant Vincent Hiron)</p>

<p>Commission « Sports »</p>	<p>Pierre Lentier Hervé Manfrini Priscilla Fernando Annie Brossard René-Jean Cullier de Labadie Stéphane Rabany Carolina Tavares (suppléant Lasaad Dammak) Vincent Hiron (suppléante Marline Gasse) Lydie Messad</p>
-------------------------------------	--

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Patrick FARCY




Secrétaire de séance,

René-Jean CULLIER DE LABADIE

Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du

27 JUN 2023

Et pour copie conforme à l'original
Pour le Maire et par délégation
Patricia DURAND
Directrice Générale des Services



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.